

Image not found or type unknown



Site internet - Instant gagnant

Par **Adisma**, le **17/11/2015** à **11:52**

Bonjour, rn rn j'aurai aimé savoir si la création de site internet de type "instant gagnant" est autorisé en France. Sous quelles conditions ? rn Y-a-t'il des choses à savoir ? A éviter ? rn rn Le site d'instant gagnant serait payant, sans obligation d'achat. rn L'idée serait d'avoir une monnaie virtuelle (exemple : des tickets). Chaque ticket permettant de participer à l'instant gagnant. rn Ces tickets pouvant être obtenus gratuitement (de façon très limitée), mais aussi en payant. rn rn Merci d'avance !

Par **Adisma**, le **18/11/2015** à **16:25**

Sinon, une idée d'où je pourrai me renseigner ? rn rn --